



Vendre après décision de saisie

Par tholomaze

Bonjour,

une ordonnance du juge "ordonne la vente aux enchères publiques des biens et droits immobiliers..."

En gros la maison est saisie et la vente au enchères à lieu en Septembre, puis-je procéder moi même à la vente car j'ai un acheteur ferme maintenant ?

Merci de vos réponses urgentes !!

Cordialement